

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-048

Date de la convocation : 16/05/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 73

Conseillers représentés : 9

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 VERREAUX Muriel , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 044 POUCKET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 082 LEJEUNE Gilles , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoît , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJI Léopold (à 046 SINGLIT Benoît) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 094 MINET Maxime (à 110 DION Valentine) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 111 DUGARD Yann (à 122 MAROTEAUX Nathalie) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

.../...

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : gardien de déchèterie/chauffeur/rippeur remplaçant.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1er juin 2024 un emploi permanent de gardien de déchèterie/chauffeur/rippeur remplaçant relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet.

Il demande que le Conseil Communautaire l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° et 332-14.

L'agent sera chargé des missions de gardien de déchèterie et devra disposer du permis poids lourds pour assurer de manière ponctuelle la collecte des ordures ménagères :

Les missions principales seront les suivantes :

- Assurer le gardiennage de déchetterie
- Accueillir et orienter les usagers de la déchetterie
- Faites respecter les règles de tri
- Participer au bon fonctionnement de la déchetterie
- Assurer des missions diverses de nettoyage et d'entretien

Savoir/Connaissances ;

- Connaître les différents flux et leurs filières de traitement
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité

Permis poids lourds et FIMO exigés.

Priorité sera donnée aux candidats disposant d'une expérience similaire.

La rémunération sera fixée selon la grille indiciaire du grade de recrutement, complétée d'un régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE, par 80 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (036 PIERSON Florent , 056 DANNEAUX Dominique) :

- **DE CREER un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de gardien de déchèterie / chauffeur remplaçant à temps complet à compter du 1er juin 2024.**
- **D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an renouvelable une fois.**
- **DE FIXER la rémunération sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement.**

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoit SINGLIT